

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu ordinaire, lundi le 3 décembre 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents ;

Monsieur Pierre Saint-Germain, maire,

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Ghislain Matte, Guy Germain, Josée Martin, Gaétan Desmarchais et Annie Breau, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Serge Deraspe, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente session, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-248

MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil étant présents

Il est proposé par Mme Josée Martin
et résolu unanimement :

De rajouter l'item suivant à l'ordre du jour : avis de motion d'un règlement visant à modifier le règlement # 174 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-249

CAMPING DU LAC BLANC INC. / QUITTANCE FINALE

Il est proposé par Mme Louise Magnan
Et résolu à l'unanimité que :

1° La Municipalité, en sa qualité de créancière de **CAMPING DU LAC BLANC INC.**, reconnaisse par les présentes avoir reçu de cette dernière, à son entière satisfaction, le parfait paiement et remboursement de toutes sommes à elle due en capital, intérêts, frais et accessoires, aux termes de l'acte de vente comportant hypothèque ci-après mentionné et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Portneuf** de la manière ci-après mentionnée, dont et du tout quittance générale et finale et mainlevée totale, savoir:

Hypothèque découlant d'un acte de vente avec solde de prix de vente consenti en faveur de **CAMPING DU LAC BLANC INC.** par la Municipalité, reçu par Me Nadia Roy, notaire, le 24 mars 2005, et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Portneuf** sous le numéro **12 175 117**; et pour lequel un avis a été publié au registre des droits personnels et réels mobiliers sous le numéro 05-0163047-0003.

EN CONSÉQUENCE de ce paiement, la Municipalité donne et accorde par les présentes **MAINLEVÉE TOTALE**, de l'inscription de toutes hypothèques, droits résolutoires et autres droits de garantie lui résultant dudit acte ci-dessus mentionné et consent par les présentes purement et simplement à leur radiation.

2° Le secrétaire-trésorier et directeur-général de la Municipalité, monsieur **Serge DERASPE**, soit et est par les présentes autorisé à signer, seul, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de quittance notarié à intervenir pour fins de publication au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, de même que le formulaire RV requis intitulé «**RÉQUISITION D'INSCRIPTION D'UNE RADIATION VOLONTAIRE**» à être déposé au registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM) également pour fins de radiation de l'hypothèque contenu à l'acte précité; de même que tout document nécessaire et/ou utile afin de donner effet plein et entier à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-12-250

VOIRIE : LOCATION D'UN CAMION DE SERVICE

CONSIDÉRANT que le camion Ford 1998 du service de la voirie requiert des réparations importantes et qu'il est préférable dans les circonstances, qu'il soit remplacé ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire le remplacer par l'acquisition d'un camion usagé de modèle Chevrolet Silverado 2003 8 cylindres 4.8 litres ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire une période d'essai du véhicule ci-haut mentionné avant de procéder à son acquisition définitive ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Ghislain Matte
et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Ubalde accepte l'offre présentée par Plamondon Ford 9260-2549 Québec inc. pour un camion Chevrolet Silverado 2003 au prix de 10,995 \$ taxes en sus incluant une location au tarif mensuel de 200 \$ avec une option d'achat à exercer dans les 60 jours de sa prise de possession pour une période d'essai dudit véhicule.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Je, Gaétan Desmarchais, conseiller au siège numéro 5, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine session de ce conseil, un règlement visant à modifier le règlement # 174 ayant pour objet de constituer un fonds de roulement.

Conseiller

PÉRIODE QUESTIONS :

Aucune

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 3ième jour de décembre 2012.

Serge Deraspe
Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION NO. 2012-12-251

FIN DE LA SESSION

Il est proposé par M. Ghislain Matte
Et résolu à l'unanimité :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Serge Deraspe
Directeur général & secrétaire-trésorier

Pierre Saint-Germain
Maire